

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Nombre de membres
du Comité Syndical
du Syndicat **21**

Nombre de membres
qui se trouvent en
fonction **21**

Nombre de délégués :
- présents : 14
- représentés : 4
TOTAL **18**

L'an deux mille vingt quatre, le 11 décembre à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
-	-	M. Jean-Louis BATT
M. Eric FRANCHET	-	M. Pierre BURTIN
M. Alexandre GONCALVES	-	Mme Michèle ESCHLIMANN
M. Julien HAEGY	-	M. Christian HALTER
-	M. Pierre OZENNE	M. Alain JEROME
M. Jean-Luc SCHICKELE	M. Thierry SCHAAL	-
M. Pierre THIELEN	M. Laurent ULRICH	M. Denis TURIN

Membres représentés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES.

Mme Chantal JEANPERT de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN.

M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre OZENNE.

M. Jean HUMANN de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Thierry SCHAAL.

Excusés :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

M. Jean-Bernard PANNEKOECKE du SDEA.

OBJET : FINANCE ET BUDGET – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

N° 24-124

LE COMITE SYNDICAL

VU le code général des collectivités locales ;

CONSIDERANT les offres d'organismes bancaires réceptionnées ;

CONSIDERANT le décalage temporel de quelques mois entre les dépenses d'investissement et la perception des recettes associées aux opérations de travaux et d'études ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE,
Président ;

**à l'unanimité
autorise**

Le Président à ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 300 000 € pour une durée de 12 mois.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Transmis au représentant de l'Etat le : 12/12/2024

Publié le : 12/12/2024